

# 41 500 emplois salariés dans le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos

**L**e cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos rassemble 1 500 établissements des Bouches-du-Rhône relevant de l'une des cinq grandes familles professionnelles de la chaîne d'activité portuaire : les services aux navires et la logistique maritime, les services à la marchandise et la logistique terrestre, les industriels, les services de support et les acteurs publics. Fin 2013, ce cluster emploie 41 500 salariés répartis sur 62 communes du département, dans et hors du périmètre géographique portuaire. Les industriels sont les premiers employeurs (36 % de l'ensemble), devançant services à la marchandise (24 %) et services aux navires (23 %).

Géraldine Planque, GPMM  
Jérôme Domens, Samuel Ettouati, Insee

## 1 500 établissements employant 41 500 salariés forment le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos

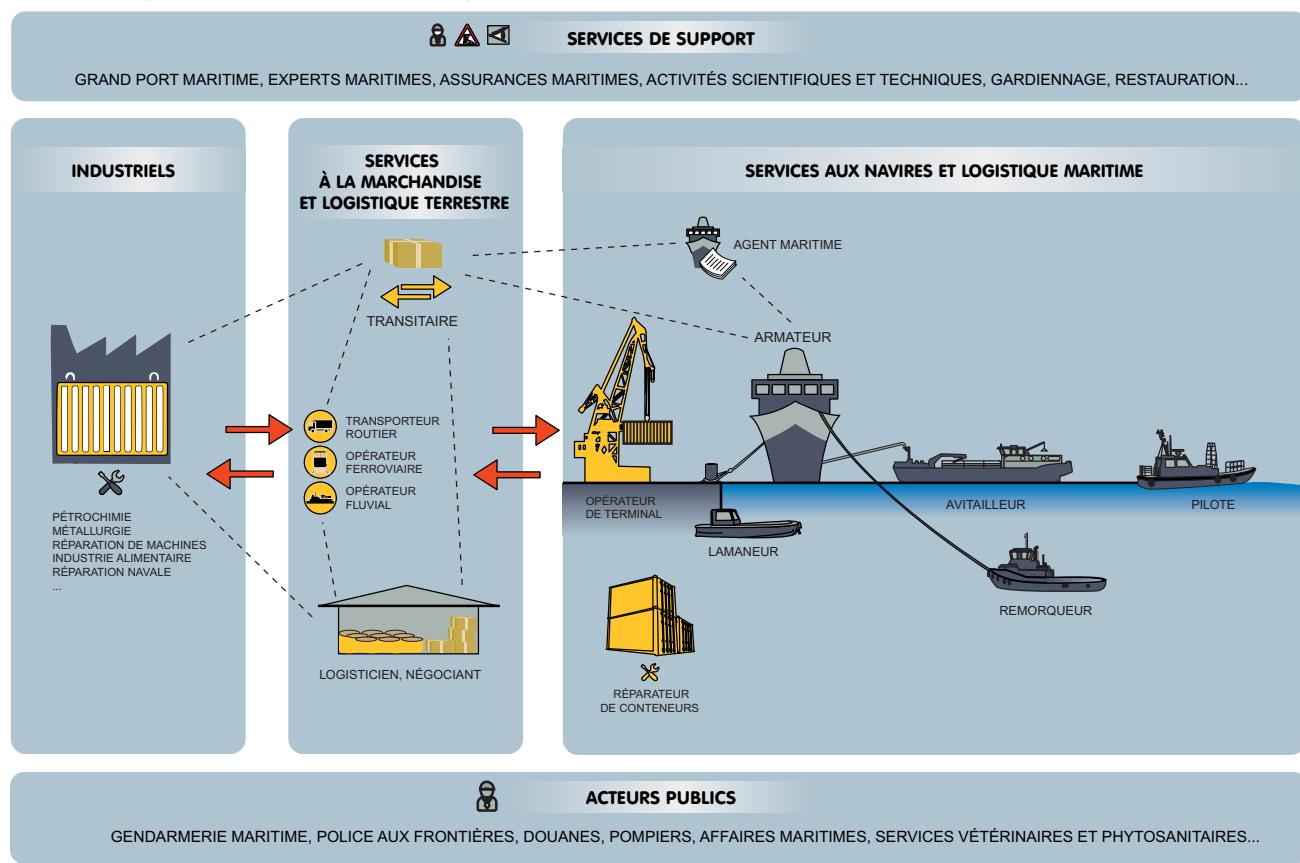
Le port de Marseille-Fos se compose de deux ensembles de bassins : les bassins est,

sur la commune de Marseille, dédiés aux flux méditerranéens de marchandises, aux passagers et à la réparation navale, et les bassins ouest, dans le golfe de Fos, qui accueillent les grandes liaisons intercontinentales, l'industrie et la logistique.

Au coeur de l'économie du port, le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos rassemble 1 500 établissements des Bouches-du-Rhône insérés dans la chaîne d'activité portuaire : ils concourent à l'acheminement et au transit des passagers et des

### 1 La synergie de la chaîne d'activité portuaire

Schéma des familles professionnelles du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos



Source : Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos

## 2 Le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos emploie 41 500 salariés

Emplois salariés et établissements du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos par famille professionnelle au 31/12/2013

	Nombre de salariés	Part dans le total du cluster (en %)	Nombre d'établissements	Part dans le total du cluster (en %)
<b>Ensemble du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos</b>	<b>41 460</b>	<b>100,0</b>	<b>1 498</b>	<b>100,0</b>
<b>Services aux navires et logistique maritime</b>	<b>9 570</b>	<b>23,1</b>	<b>198</b>	<b>13,3</b>
Armateurs	6 630	16,0	69	4,6
Opérateurs de terminal portuaire	1 550	3,7	37	2,5
Agents maritimes et conducteurs en douanes	720	1,7	65	4,4
Pilotes, avitailleurs, remorqueurs et lamaneurs	550	1,3	15	1,0
Réparation de conteneurs	120	0,3	12	0,8
<b>Services à la marchandise et logistique terrestre</b>	<b>9 910</b>	<b>23,9</b>	<b>678</b>	<b>45,6</b>
Logisticiens, négociants et commerçants de gros	3 230	7,8	193	13,0
Transporteurs routiers	3 150	7,6	146	9,8
Transitaires	3 010	7,2	324	21,8
Opérateurs ferroviaires et fluviaux	520	1,3	15	1,0
<b>Industriels</b>	<b>15 030</b>	<b>36,3</b>	<b>286</b>	<b>19,2</b>
Chimie, pétrochimie et activités pétrolières	5 450	13,1	75	5,0
Métallurgie	4 150	10,0	21	1,4
Réparation et installation de machines	2 020	4,9	47	3,2
Industrie alimentaire et pêche	1 510	3,7	35	2,4
Réparation navale	860	2,1	48	3,2
Autres industriels	1 040	2,5	60	4,0
<b>Services de support</b>	<b>5 720</b>	<b>13,8</b>	<b>313</b>	<b>21,0</b>
Grand Port Maritime de Marseille	1 080	2,6	3	0,2
Associations	930	2,2	35	2,4
Construction	700	1,7	60	4,0
Activités scientifiques et techniques	460	1,1	26	1,7
Information et communication	390	0,9	11	0,7
Environnement, traitement des déchets et phytosanitaire	350	0,8	11	0,7
Gardiennage	250	0,6	10	0,7
Restauration	230	0,6	24	1,6
Assureurs et banques maritimes	120	0,3	22	1,5
Experts maritimes	100	0,2	32	2,2
Commerce de détail et d'automobiles	60	0,1	33	2,2
Autres services	1 050	2,5	46	3,1
<b>Acteurs publics</b>	<b>1 230</b>	<b>3,0</b>	<b>23</b>	<b>0,9</b>

Champ : Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos

Source : Insee, Clap 2013

marchandises portuaires, éventuellement à leur production ou leur transformation industrielle locale (*encadré 1*). La chaîne d'activité portuaire réunit cinq grandes familles professionnelles : les services aux navires et la logistique maritime, les services à la marchandise et la logistique terrestre, les industriels, les services de support et les acteurs publics (*figure 1*). Fin 2013, les 1 500 établissements du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos emploient 41 500 salariés, localisés à l'intérieur ou hors du périmètre géographique

portuaire (*figure 2*). Dans le champ des secteurs marchands, l'activité industrialo-portuaire (hors acteurs publics) représente ainsi 7,5 % des emplois salariés du département des Bouches-du-Rhône.

Les services aux navires regroupent cinq professions maritimes et comptent au total 9 570 salariés, soit 23 % de l'ensemble des emplois du cluster. Au sein de cette famille, les armateurs sont les mieux représentés (6 630 emplois salariés, en incluant les personnels navigants rattachés aux établissements marseillais), suivis des opérateurs

de terminal portuaire (1 550 emplois, dont ceux des dockers). Les agents maritimes et conducteurs en douanes, mandatés par les armateurs (720 salariés), les pilotes, lamaneurs, remorqueurs et avitailleurs (550) et les réparateurs de conteneurs (120) complètent l'ensemble.

Les services à la marchandise et la logistique terrestre emploient pour leur part 9 910 personnes et se subdivisent en quatre professions. Trois d'entre elles comptent plus de 3 000 salariés : les logisticiens, négociants et commerçants de gros (3 230 salariés), les transporteurs routiers (3 150) et les transitaires (3 010), chargés de faire le lien entre les différents transporteurs. Par ailleurs, 520 salariés oeuvrent au pré- et post-acheminement ferroviaire ou fluvial des marchandises.

Les 290 établissements industriels, destinataires et/ou expéditeurs locaux des marchandises portuaires, rassemblent plus d'un tiers des salariés du cluster, soit 15 030 personnes. On y trouve, en particulier, la chimie, la pétrochimie et les activités pétrolières (5 450 salariés), la métallurgie (4 150 salariés) et l'industrie alimentaire (1 510). À cette famille professionnelle sont également associées les entreprises de réparation et d'installation de machines (2 020 salariés) et celles de la réparation navale (860).

Les services de support forment un ensemble relativement diversifié d'activités, de nature technique ou administrative, tournées vers les autres établissements du cluster : des associations professionnelles, des activités scientifiques, des experts, assurances et banques maritimes, des entreprises de gardiennage et de restauration en font partie. Le Grand Port Maritime y est également rattaché. Ces établissements emploient au total 5 720 salariés.

Enfin, les acteurs publics intervenant sur le port emploient 1 230 salariés. Ceux-ci sont chargés de la sécurité dans le périmètre géographique portuaire et des différents contrôles qui s'y exercent. Il s'agit de certains services des douanes, des marins-pompiers, de la police aux frontières, de la gendarmerie maritime, de la répression des fraudes, des services phytosanitaires et vétérinaires, de la Direction interrégionale de la mer, et des affaires maritimes.

### Marseille rassemble la moitié des établissements du cluster

Les établissements du cluster industrialo-portuaire sont implantés dans 62 des 119 communes des Bouches-du-Rhône et dans 51 des 92 communes de la métropole

### Encadré 1 – Définitions et méthode – Le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos

Le cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos est un ensemble d'unités productives (établissements) des Bouches-du-Rhône, sélectionnées pour leur insertion dans la chaîne d'activité portuaire, localisées ou non au sein du périmètre géographique portuaire.

La chaîne d'activité portuaire est définie comme la somme des grandes familles professionnelles suivantes :

- services aux navires et logistique maritime : armateurs, agents maritimes et conducteurs en douane, opérateurs de terminal portuaire, pilotes, avitailleurs, remorqueurs et lamaneurs, réparateurs de conteneurs ;

- services à la marchandise et logistique terrestre : logisticiens, négociants, transitaires, transporteurs routiers exclusivement ou majoritairement dédiés à l'acheminement des marchandises portuaires, opérateurs ferroviaires ou fluviaux ;

- industries localisées à proximité des terminaux portuaires et/ou utilisant ceux-ci comme support logistique principal : pétrochimie, métallurgie, réparation navale, industries diverses fortement dépendantes d'approvisionnements portuaires ;

- services de support : Grand Port Maritime de Marseille, assureurs et banques maritimes, experts, activités scientifiques et techniques, gardiennage, restauration, associations professionnelles, etc. ;

- acteurs publics : gendarmerie maritime, police aux frontières, douane, répression des fraudes, pompiers, services sanitaires, services vétérinaires et phytosanitaires, affaires maritimes et Direction interrégionale de la mer.

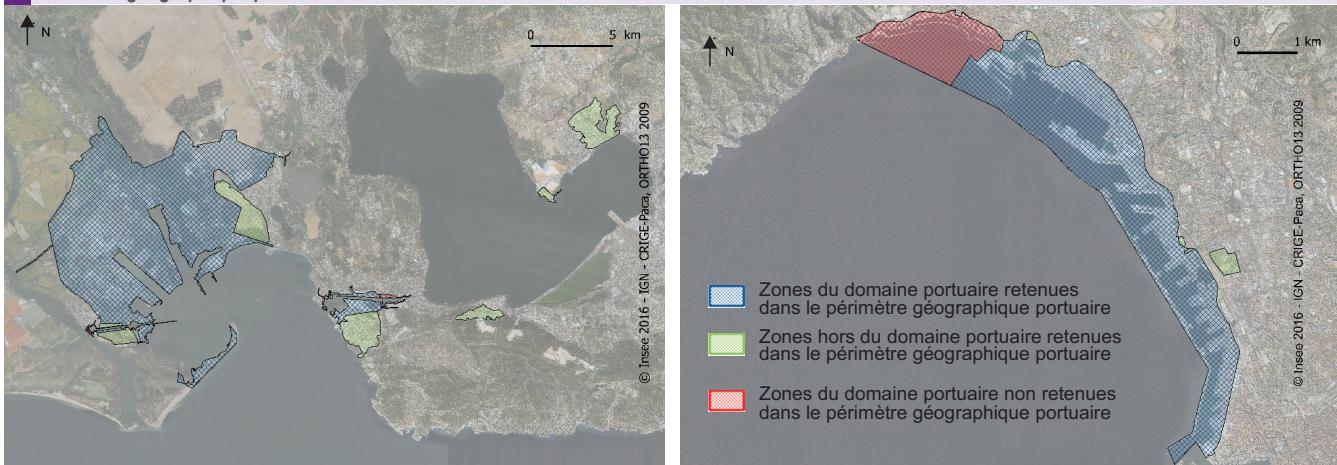
Le périmètre géographique portuaire est défini à l'infracommunal dans les 2<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, à Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc, Martigues, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Berre-l'Étang et Châteauneuf-les-Martigues. Il se confond largement avec le domaine portuaire du Grand Port Maritime de Marseille : quelques zones très majoritairement résidentielles ou dédiées à la navigation de plaisance sont retirées, tandis que quelques zones intimement liées à l'activité industrialo-portuaire sont ajoutées (*figure A*). La totalité des établissements localisés à l'intérieur du périmètre géographique portuaire sont retenus dans le cluster et ceux-ci sont tous rattachés à l'une des familles professionnelles de la chaîne. La zone d'interface ville-port fait l'objet d'un traitement particulier (*encadré 2*).

La définition précise du périmètre géographique portuaire comme la sélection et le rattachement d'établissements des Bouches-du-Rhône à la chaîne d'activité portuaire résultent de travaux d'expertise itératifs, menés conjointement par le Grand Port Maritime de Marseille, l'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence et l'Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le cluster industrialo-portuaire est considéré comme le cœur de l'économie du port de Marseille-Fos. Il ne représente toutefois pas cette économie dans sa totalité. Les établissements faiblement liés à la chaîne d'activité portuaire n'ont pas été pris en compte, en particulier ceux qui interviennent, pour une faible part de leur chiffre d'affaires, en qualité de fournisseur ou sous-traitant des établissements du cluster. De même, les établissements localisés en dehors du département des Bouches-du-Rhône n'ont pas été étudiés.

Par ailleurs, les emplois intérimaires mis à disposition des établissements du cluster par des agences de travail temporaires n'ont pu être comptabilisés, pas plus que les emplois non salariés (professionnels libéraux et indépendants) et les travailleurs détachés. Ils représentent vraisemblablement un volume de plusieurs milliers d'emplois.

#### A Périmètre géographique portuaire des bassins ouest et est de Marseille-Fos



Sources : Insee, GPMM.

Aix-Marseille Provence. Pour des raisons évidentes, ils se concentrent particulièrement sur les communes littorales dotées des principales infrastructures portuaires (*figure 3*), au premier rang desquelles figurent Marseille (48 % des établissements du cluster, dont respectivement 14 %, 12 %, 6 % et 5 % pour les 2<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la ville), Fos-sur-Mer (15 %) et Port-Saint-Louis-du-Rhône (5 %).

La répartition spatiale des établissements du cluster diffère toutefois entre les grandes familles professionnelles portuaires. Les services à la marchandise et la logistique terrestre disposent des établissements les plus nombreux (678) et les plus dispersés

géographiquement : ceux-ci s'étendent sur 51 communes du département, contre 28 pour les industriels, 20 pour les services de support et seulement 8 pour les services aux navires et la logistique maritime. Corollaire de ces contrastes géographiques, seules six communes comptent au moins un établissement des quatre grandes familles professionnelles (hors acteurs publics) : Aubagne, Fos-sur-Mer, Martigues, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Marseille.

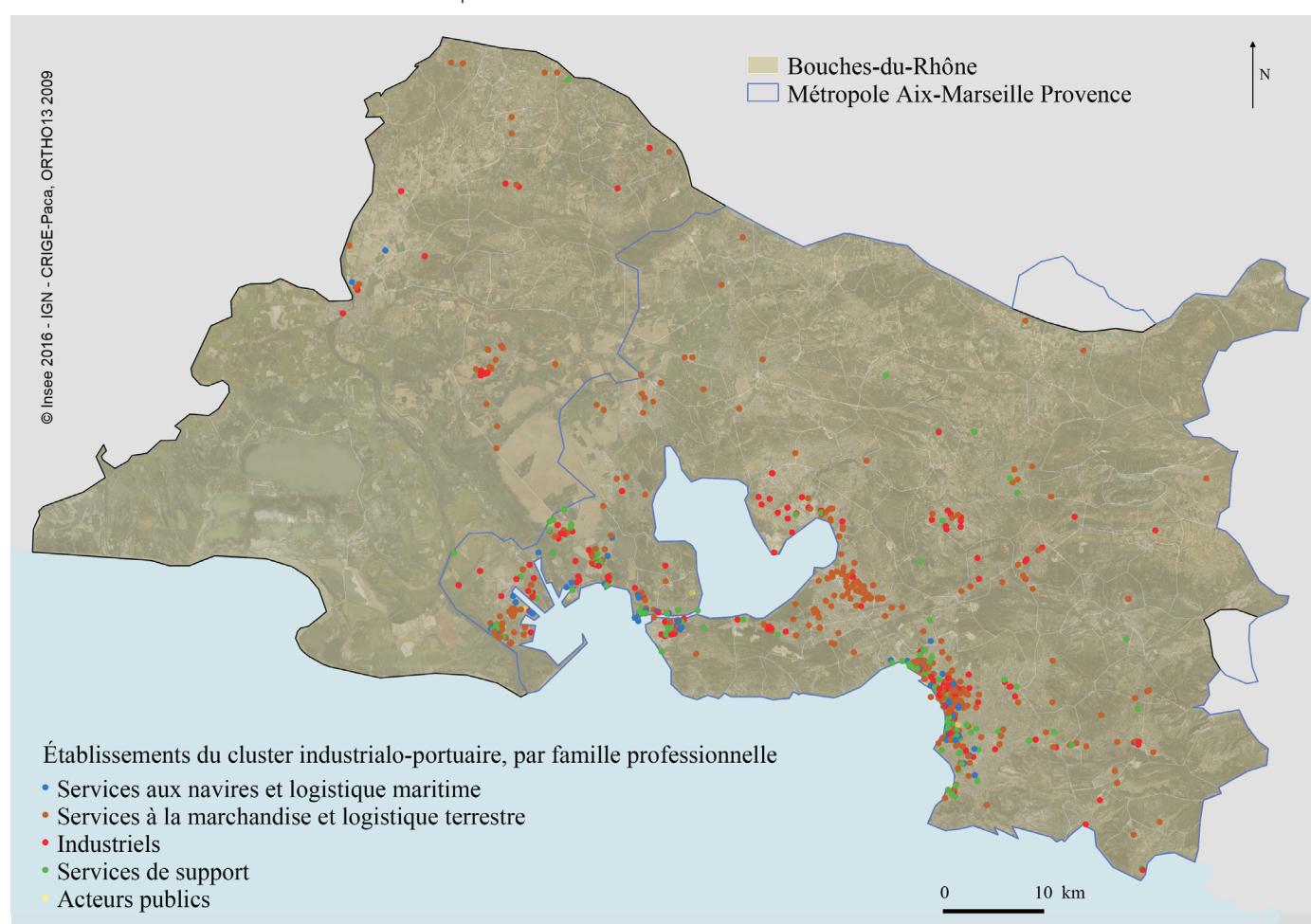
#### Le port de Marseille-Fos est le 1<sup>er</sup> port de France et le 2<sup>e</sup> de la Méditerranée

Par les terminaux de Marseille-Fos transitent tous les types de marchandises : des

hydrocarbures et autres vracs liquides (pétrole, gaz et produits chimiques), des marchandises diverses (transportées par conteneurs ou tous autres conditionnements), des vracs solides (minéraux et céréales). En 2015, le volume de trafic global de marchandises s'établit à 81,7 millions de tonnes, dont 92 % relèvent des bassins ouest. Cela positionne Marseille-Fos comme le premier port de France, devant Le Havre et Dunkerque (Marseille-Fos représente ainsi 31 % du trafic total des Grands Ports Maritimes français). Marseille-Fos est redénable de ce rang aux trafics d'hydrocarbures, qui représentent encore la plus grande part des volumes. Le port est en

### 3 Le littoral des Bouches-du-Rhône concentre la majorité des établissements du cluster

Géolocalisation des établissements du cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos



revanche devancé par Le Havre pour le trafic de conteneurs – en dépit d'un rattrapage relatif récent – et, dans une moindre mesure, par Dunkerque pour ce qui concerne les vracs solides. Au plan méditerranéen, Marseille-Fos apparaît en seconde position après Algésiras (Espagne) tous trafics confondus, mais reste largement distancé (17°) pour le trafic de conteneurs. Principal vecteur de croissance dans le

trafic maritime depuis une vingtaine d'années, le trafic de conteneurs représente donc un axe de développement majeur pour Marseille-Fos.

Parallèlement, 2,5 millions de passagers sont passés en 2015 par Marseille, dont 1,5 en croisière (hissant Marseille au 5<sup>e</sup> rang européen) et 1 million sur lignes régulières (vers la Corse, l'Algérie, la Tunisie et la Sardaigne).

L'ensemble de ces liaisons maritimes, de marchandises et de passagers, conduit à une desserte récurrente de 400 destinations sur tous les continents, qui occasionne la présence journalière moyenne de 22 navires, répartis sur les deux bassins. Du côté de l'hinterland, Marseille-Fos dispose d'une capacité d'acheminement quadrimodale (route, rail, fleuve et pipeline) vers toute l'Europe. ■

#### Encadré 2 – Interface ville-port : des emplois du commerce et des services qui se combinent à ceux du cluster industrialo-portuaire

Au sud-ouest du 2<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, sur les quais de la Joliette et du Lazaret, se déploient, depuis le début des années 2010, des activités tertiaires, nées dans le contexte du projet de rénovation urbaine Euroméditerranée et de la Charte Ville-Port (signée en janvier 2013). Un principe de mixité des usages urbains et portuaires s'applique dans cette zone, où se superposent des activités de nature différente au niveau du sol et des étages. Sur ces emplacements se trouvent en effet des installations portuaires (gare maritime internationale, terminaux d'embarquement de véhicules pour la Corse et le Maghreb), mais aussi le pôle tertiaire et culturel issu de la réhabilitation du Silo d'Arenc, le centre commercial des Terrasses du Port, et l'ancien hangar du J1 partiellement rénové à l'occasion de l'événement « Marseille Provence 2013 capitale européenne de la culture ».

Localisées au sein du domaine portuaire, ces activités sont disjointes de celles du cluster industrialo-portuaire proprement dit. Générant des recettes affectées à des développements portuaires, elles participent toutefois à la valorisation du domaine du port et sont un élément de la politique d'ouverture urbaine du Grand Port Maritime. Fin 2013, avant l'ouverture des Terrasses du Port en avril 2014, ces activités représentent 130 emplois salariés, qui s'ajoutent aux 41 460 du cluster industrialo-portuaire.

#### Pour en savoir plus

- Le site du Grand Port Maritime de Marseille : <http://www.marseille-port.fr/fr/Accueil/>
- Le site de l'Union maritime et fluviale : <http://umf.asso.fr/>
- La Charte Ville-Port : <http://www.marseille-port.fr/fr/Page/Ville-Port/16568>